

Entrevue avec le député de la 16° circonscription

L'UCR CGT propose à toutes ses Unions syndicales de rencontrer les députés afin de leur faire connaître les exigences que nous posons pour sortir de la crise.

Cette crise frappe de plein fouet, les actifs, les retraités, les étudiants, les privés d'emploi, toutes celles et ceux qui ne font pas partie des privilégiés de la fortune, toutes celles et tous ceux qui ne touchent pas de dividendes, de bonus et autres retraites chapeaux.

Austérité pour les uns, prospérité pour une minorité, cette provocation scandaleuse envers des millions de gens qui peinent à joindre les deux bouts, provoquent chez les militants et syndiqués CGT une réflexion qui aboutit à refuser l'austérité, à combattre les fauteurs de crises et leurs serviteurs politiques.

Nous voulons stopper cette spirale infernale qui, à l'instar de la Grèce, enferme les peuples dans l'austérité, la récession, tout en protégeant une poignée de profiteurs responsables de la crise.

Le rôle du syndicalisme, c'est de permettre aux salariés, aux retraités, aux chômeurs de s'exprimer.

C'est ainsi que remontent de nos assemblées, de nos rencontres un certain nombre d'exigences nécessaires, à nos yeux, pour sortir de la crise; nous en avons listé ci-après, les principales et attendons de la part des élus à l'Assemblée Nationale, des réponses claires et précises:

- Revaloriser les salaires, les pensions et les minima sociaux.
- Contrôler les aides publiques aux entreprises.
- Contraindre les entreprises à des alternatives aux licenciements.
- Supprimer les exonérations fiscales et sociales sur les heures supplémentaires.
- Stopper les suppressions d'emplois.
- Développer les politiques publiques et les moyens des services publics.
- Réformer la fiscalité en profondeur.
- Créer un pôle financier public et établir un mécanisme de crédits à taux réduits.
- Taxer les mouvements spéculatifs de capitaux et éradiquer les paradis fiscaux.
- Mettre en place un fond européen de solidarité sociale et de développement économique.

Ces éléments constituent à nos yeux le minimum pour sortir de la crise; cependant, les revendications spécifiques des retraités demeurent et sont que plus d'actualité tant leurs situation se dégrade.

A propos des victimes de l'amiante

En complément de ces exigences qui touchent directement à la crise, nous voulons soulever un problème récurant qui appelle un positionnement sans ambiguïté: Il s'agit de l'empoisonnement par l'amiante de centaines de milliers de salariés ou d'anciens salariés de notre pays en butte à une justice de classe où les empoisonneurs sont protégés.

Connue depuis plus d'un siècle, cette fibre hautement cancérigène a généré des profits énormes au détriment de la santé des travailleurs et de leurs familles.

La dangerosité de ce minéral a conduit le corps médical, dès la fin de la deuxième guerre mondiale, à dresser le tableau n°30 des maladies professionnelles dues à l'amiante.

Les « élites » industrielles et politiques connaissaient depuis au moins 50 ans ce danger; nous en voulons pour preuve l'existence du CPA (comité permanent amiante) chargé par les industriels concernés de faire du lobbying afin de retarder au maximum l'interdiction de l'utilisation de l'amiante; celle-ci n'a pris effet qu'au 1^{er} janvier 1997.

3000 décès chaque année à cause de l'amiante et aucun procès au pénal malgré le dépôt de plaintes des familles concernées depuis plus de 15 ans.

Alors qu'en Italie les patrons d'Eternit viennent d'être condamnés, en France la cour d'appel de Paris annule les poursuites contre 6 dirigeants d' Eternit aux motifs « d'absence de précisions sur la période de temps couvrant les faits reprochés et l'absence de spécification des lois invoquées pour justifier la qualification des mises en examen » ; par la suite, le parquet dessaisit la juge d'instruction qui a osé mettre en cause les patrons français d'Eternit !!!

Gouvernement et Médef estiment que les victimes de l'amiante coûtent trop cher ; ils préfèrent prendre l'argent dans la poche des victimes plutôt que dans celle des responsables ; en atteste le jugement de la cour d'appel de Douai qui demande aux victimes de rendre ce qu'elle leur avait elle-même accordé!! En atteste leur volonté de remettre en cause le FIVA (fond d'indemnisation des victimes de l'Amiante) en favorisant la représentation de l'état et des employeurs au détriment des victimes !!

Il est temps que des décisions politiques voient le jour afin d'établir les responsabilités pénales dans cette catastrophe sanitaire qui fera plus de 100 000 morts ; il est temps de retrouver un état de droit où les victimes ne seront plus abandonnées par la justice.